



POLITIQUE SALARIALE 2022 :

LA DIRECTION, INTRANSIGEANTE, PASSE EN FORCE

LA DIRECTION ASSIGNE EN RÉFÉRÉ DES SALARIES

Pas de considération pour les salariés :

La Direction du Groupe reste sourde aux attentes des salariés. Mieux, elle considère que les salariés n'ont pas compris la politique salariale 2022 et ses avancées parce qu'influencés par les organisations syndicales.

Des menaces, aux actes :

Une vingtaine de salariés de LAS Elancourt assignés en référé avec citation à comparaître mardi 29 mars pour actions illégales.

Une rencontre pour rien :

Comme promis lors de la mobilisation à Carpe Diem, le DRH Groupe Clément De Villepin a enfin reçu vendredi 25 mars l'intersyndicale Groupe : Pas d'avancée. L'intersyndicale a proposé un protocole de sortie de crise. La direction, soucieuse de renouer le dialogue, s'est engagée d'analyser ce protocole et de revenir vers l'intersyndicale.

La mobilisation continue dans tout THALES :

- ⇒ Lettre intersyndicale envoyée aux candidats à la présidence de la république
- ⇒ Diverses actions dans tous les établissements de France
- ⇒ Boycott total des instances et des réunions de négociation.
- ⇒ Rendez-vous lancé à tous les salariés du Groupe afin de manifester leur colère devant le site LAS/DMS d'Elancourt **le 05 avril 2022.**

Restons mobilisés. Soutenons nos collègues assignés.



PETITION DE SOUTIEN DE L'INTERSYNDICALE GROUPE ENVERS TOUS LES SALARIES ASSIGNES EN JUSTICE PAR THALES ET RECLAMER L'ARRET DE CES REPRESSIONS INACCEPTABLES

Depuis plus de 8 semaines, des salariés manifestent lors d'actions dans tous les établissements du Groupe, à l'impulsion des organisations syndicales, pour exprimer leur mécontentement face à une politique salariale 2022 non seulement injuste mais incompréhensible de la part de la Direction au regard des excellents résultats du Groupe face aux besoins des salariés, face à l'accroissement des compétences et qualifications de toutes et tous, face à l'inflation galopante, aux hausses des prix de l'énergie notamment et face aux enjeux à venir.

Pour rappel les mesures demandées par les salariés (une politique salariale appliquée rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 et un budget supérieur à 4%) sont évaluées à 40 millions d'euros, alors que dans le même temps le budget réservé aux actionnaires s'élève lui à plus de 1,3 milliards d'euros (500 millions d'euros de dividendes et 800 millions d'euros de rachats d'actions pour destruction).

Après le mépris affiché par la Direction du Groupe, après une fin de non-recevoir et une volonté de passer en force sans négocier, sans faire de nouvelles propositions, la Direction ajoute maintenant l'intimidation pour soumettre les salariés Thales : **Elle a décidé d'assigner en justice des représentants du personnel et des salariés.** D'ores et déjà 7 salariés de TAES Méru sont passés au tribunal le jeudi 24 mars 2022 : la décision a été reportée au 31 mars 2022. 18 salariés du site d'Elancourt passeront eux au tribunal le 29 mars 2022. Et certainement d'autres assignations tomberont prochainement.

REAGISSONS AVEC FORCE !

L'intersyndicale appelle l'ensemble des salariés à soutenir tous les salariés assignés en justice par la Direction de Thales et à réclamer l'arrêt de ces répressions inacceptables.

Signez massivement cette pétition :



<https://chng.it/sySKTmFtwp>